

# PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-DE-REDON

Par arrêté préfectoral n° 2013/ICPE/73 en date du **15 AVR. 2013** une enquête publique est ouverte à la mairie de SAINT-NICOLAS-DE-REDON, pendant une période de 33 jours du 6 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus, portant sur la demande présentée par la S.A.S CHATAL en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de traitements de surfaces et d'application de peintures située à SAINT-NICOLAS-DE-REDON, 29, rue de Tabago.

Cet établissement est soumis à autorisation sous les numéros 1111 2° b, 2565 1°, 2565 2° a, 2940 2° a et à déclaration sous les numéros 1111 1° c, 1131 2° c, 1132 B 2 b, 1132 B 1° b, 2564 2° de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Hervé BELLEC, technicien de la DDTM en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel AVIGNON, professeur des universités chimie et risques technologies en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de SAINT-NICOLAS-DE-REDON, les observations du public aux dates et heures ci-après :

- |                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| - lundi 6 mai 2013     | de 9 H 00 à 12 H 00   |
| - lundi 13 mai 2013    | de 14 H 00 à 17 H 00  |
| - vendredi 17 mai 2013 | de 13 H 30 à 16 H 30  |
| - jeudi 23 mai 2013    | de 14 H 00 à 17 H 00  |
| - vendredi 7 juin 2013 | de 13 H 30 à 16 H 30. |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de SAINT-NICOLAS-DE-REDON aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-NICOLAS-DE-REDON.

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.pref.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de SAINT-NICOLAS-DE-REDON pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la S.A.S CHATAL.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.